

Groupelement Avicole et Ornithologique de la Vallée de la Sélune
Exposition de Saint-Hilaire du Harcouët (50600)
Les 13 et 14 décembre 2025
Déclaration d'inscription

De M :Adresse mail :.....
Adresse :
Code Postal : Ville :.....
Tel : Nombre de Kms :
Préciser pour les groupages le responsable de la société :

Droits d'inscription

Volailles, Palmipèdes	 Unités à 3,50 €	=.....€
	 Parquets (1,3) à 5€	=.....€
	 Volières à 5€	=.....€
Dindons, Faisans	Volières (1) à 5€	=.....€
	Volières couple à 5€	=.....€
Canards d'ornement	Unité à 3,50€	=.....€
	Volières à 5€	=.....€
Lapins et Cobayes	Unité à 3,50€	=.....€
Pigeons	Unité à 3,50€	=.....€

Frais de secrétariat et catalogue obligatoire € = 6 €

Total =€

Fait à : le :
Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition

Signature :.....

Règlement joint par chèque au GAO de la Sélune

Déclaration à adresser avant le 15 novembre à

M Fossier Cédric, 15 route de l'yvrande,
Les biards, 50540 Isigny le Buat.
Tel : 06 95 25 41 49

La participation au prix d'élevage implique l'inscription de 6 animaux de même race, dans le cas de plus de 6 animaux inscrits, cochez bien la ligne correspondant aux animaux participants.
Écrivez le plus lisiblement possible, ceci afin d'éviter des erreurs d'enregistrement.
N'utilisez qu'une seule ligne par lot. Groupez les enregistrements par races.....Merci

[illegible]